

## **Monetivia à fond sur l'immobilier démembré**

Les expatriés apprécient la suppression du risque d'impayés inhérent au modèle d'investissement en nue-propriété puisque les loyers futurs (ceux correspondant à la période de démembrement) sont transformés en une réduction de prix immédiate à l'achat. Cette décote, qui varie entre 25 et 50 % de la valeur de marché du bien en pleine propriété, est fonction de la durée de démembrement choisie, généralement entre 10 et 20 ans. Amaury De Calonne, président et co-fondateur de Monetivia, détaille : « Un nombre croissant d'expatriés se tournent vers l'investissement en démembrement. Cette solution se révèle être une réponse adéquate pour faire un investissement performant et sécurisé, sans aucune contrainte de gestion ».